

Extrait du registre des délibérations de l'Assemblée

DEPARTEMENT
DE LA HAUTE-SAVOIE
Affichage de la Convocation

28 novembre 2024

L'An deux mille vingt-quatre, le 12 décembre,
L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers
s'est réunie en session ordinaire, sous la
Présidence de Monsieur Patrice DUNAND, à Archamps, à 10h00,
suivant convocation légale du 28 novembre 2024.

Nombre de délégués présents ou représentés : 7

Présents titulaires : Monsieur Hubert BERTRAND (Pays de Gex Agglo), Monsieur Julien BOUCHET (CC du Genevois), Monsieur Cyril DEMOLIS (Thonon Agglomération), Monsieur Patrice DUNAND (Région Auvergne – Rhône-Alpes), Monsieur Serge DELSANTE (Région Auvergne-Rhône-Alpes),

Présents suppléants : Monsieur David FAVRE (GE),

Absents excusés : Monsieur Pierre MAUDET (GE), Madame Nuria GORRITE (VD), Monsieur Jean-Charles LAGNIAZ (VD),

Secrétaire de séance : Monsieur Julien BOUCHET

N° 22/24 – Convention de Concession de Service Public portant sur la gestion et l'exploitation du service de transport public routier transfrontalier des lignes entre le Pays de Gex et le canton de Vaud (lignes 814 et 818) – avenant n°1

Monsieur le Président rappelle que par délibération n°09/23 du 31 mai 2023 une convention de Délégation de Service Public a été approuvée puis conclue avec l'entreprise TPN qui a été retenue pour l'exploitation des lignes 814 et 818 à partir du 08 décembre 2023 pour une durée de 6 ans.

Monsieur le Président précise qu'une augmentation de 11 paires de courses entre Divonne et Nyon est programmée contractuellement le 15 décembre 2024 sur la ligne 818 en plus des 12 paires de courses préexistantes entre Gex et Nyon du lundi au vendredi.

Au vu de la croissance importante de la fréquentation de la ligne 818 chaque mois, il apparaît opportun de compléter l'offre entre Divonne et Gex pour 3 des 11 nouvelles paires de courses afin d'en profiter pour augmenter les liaisons Gex – Nyon.

En application des articles 74.1 et suivants du contrat, relatifs au régime financier des évolutions de l'offre de transports, ces prolongements ont des incidences financières qui nécessitent la réalisation d'un avenant.

Ce complément d'offre entre Gex et Divonne représente un surcoût de 98 173€ sur la durée totale du contrat réparties sur les années 2, 3 et 4 de la manière suivante selon les unités d'œuvre calculés par le Délégataire :

CFF supplémentaire - ligne 818	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	année 6	TOTAL
Charges	0 €	48 562 €	48 562 €	48 562 €	0 €	0 €	145 686 €
Recettes	0 €	15 254 €	16 067 €	16 192 €	0 €	0 €	47 514 €
TOTAL	0 €	33 308 €	32 495 €	32 370 €	0 €	0 €	98 173 €

Monsieur le Président rappelle également que la ligne 814 est financée conjointement par Pays de Gex Agglomération, pour la partie française, et par le canton de Vaud et l'Office fédéral des transports (OFT) pour la partie suisse.

Cette offre supplémentaire induit une révision de la clé et une modification de la prise en charge de la CFF entre les membres de la manière suivante :

Ligne 818	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
France (CAPG)	399 675 €	571 919 €	566 153 €	565 365 €	756 580 €	753 996 €	3 613 688 €
Suisse (Canton + OFT)	222 872 €	417 561 €	413 350 €	412 776 €	448 166 €	446 634 €	2 361 359 €
<i>Canton</i>	<i>121 627 €</i>	<i>225 754 €</i>	<i>223 474 €</i>	<i>223 170 €</i>	<i>243 787 €</i>	<i>242 994 €</i>	1 280 806 €
<i>OFT</i>	<i>101 245 €</i>	<i>191 807 €</i>	<i>189 876 €</i>	<i>189 606 €</i>	<i>204 379 €</i>	<i>203 640 €</i>	1 080 553 €
TOTAL	622 547 €	989 480 €	979 503 €	978 141 €	1 204 746 €	1 200 630 €	5 975 047 €

Dans le cadre de la passation de cet avenant, il est également proposé d'effectuer des ajustements contractuels.

Pour des raisons d'exploitation les courses de la ligne 814 se terminant ou démarrant à Divonne-les-Bains Ancienne gare ont été prolongées jusqu'à l'arrêt Arbère. Ces kilomètres supplémentaires sont pris en charge par l'exploitant, qu'il s'agisse indifféremment de kilomètres et heures en charge, de battement ou haut-le-pied.

Par ailleurs, le CEP initial contractuel présentait une erreur de calcul de l'indicateur PKR et n'intégrait pas les retournements des véhicules jusqu'à Arbère pour la ligne 814 qui auraient dû être pris en compte dès le contrat initial par le Délégué.

Il est ainsi proposé de corriger ces éléments afin d'avoir des bases contractuelles correctes car c'est sur cet indicateur que se calcule l'impact financier des évolutions d'offre selon les articles 74.1 et suivants du contrat et également de neutraliser le tunnel de +/- 2% prévu dans ces mêmes articles (induisant ainsi un impact financier pour toute évolution d'offre kilométrique) :

	année 1	année 2	année 3	année 4	année 5	année 6	Total
	33 546 912	37 840 488	37 840 488	37 840 488	50 832 742	50 832 742	248 733 860
814	23 585 856	22 749 216	22 749 216	22 749 216	31 740 718	31 740 718	155 314 940
818	9 961 056	15 091 272	15 091 272	15 091 272	19 092 024	19 092 024	93 418 920

Le financement de la ligne 814 est également ainsi corrigé :

Ligne 814	2024	2025	2026	2027	2028	2029	TOTAL
France (CAPG)	404 189 €	391 387 €	382 231 €	381 353 €	611 310 €	586 825 €	2 757 295 €
Suisse (Canton + OFT)	637 534 €	614 750 €	600 369 €	598 990 €	1 010 201 €	969 741 €	4 431 585 €
Canton	341 178 €	329 091 €	321 457 €	320 730 €	540 232 €	518 792 €	2 371 480 €
OFT	296 356 €	285 659 €	278 912 €	278 260 €	469 969 €	450 949 €	2 060 105 €
TOTAL	1 041 723 €	1 006 137 €	982 600 €	980 343 €	1 621 511 €	1 556 566 €	7 188 880 €

L'Assemblée du GLCT des Transports Publics Transfrontaliers, après en avoir délibéré à l'unanimité

APPROUVE les termes de l'avenant n°1 à intervenir avec TPN, ci-annexé,

AUTORISE Monsieur Le Président, à signer l'avenant n°1 ci-annexé.

Fait et Délibéré, le jour, mois et an que dessus,
Pour extrait certifié conforme
Archamps, le 12 décembre 2024

Le Président
Patrice DUBOIS

